



FICHE DE POSTE MOBILITE EXTERNE

Filière : *SECURITE*
Cadre d'emplois des agents de police

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Intitulé du poste : Agent de police municipale

Fonction : Agent de police municipale

Temps ou Horaires de travail	Temps complet (36h00)
-------------------------------------	-----------------------

Liaison hiérarchique supérieure (N+1)	Chef de service de police municipale	Liaisons hiérarchiques descendantes	
Principales liaisons fonctionnelles internes		Principales liaisons fonctionnelles externes	

Mission / Définition du Poste

Sous la responsabilité du Chef de service de police municipale :

Fait respecter les mesures nécessaires au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et la salubrité publique.

Assure l'exécution des arrêtés de police du Maire et constate par procès-verbal les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquels la compétence lui est donnée.

Exécute les directives données par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Activités du Poste

Missions :

- Présence effective dans les quartiers, dans les équipements ouverts aux publics et à l'occasion des manifestations
- Développer un lien avec les habitants et avec les différents partenaires
- Surveillance générale du domaine public
- Actions de prévention
- Constatation des infractions à la loi pénale
- Assurer le respect des règles du code de la route
- Gestion des épaves
- Gestion des procédures « Chiens dangereux »

Points particuliers concernant l'exercice du Poste

Moyens du poste	Astreintes/ Contraintes / Obligations
	<ul style="list-style-type: none"> - Service ouvert du lundi au samedi (travail 1 samedi sur 3) - Travail de soirée une semaine sur deux - Mobilisation possible lors des manifestations et cérémonies - Possibilité de rémunérer les heures supplémentaires

Formations et/ ou Expériences requises

Diplôme requis :

Formation : Concours de gardien de Police Municipale

Expériences :

Permis : VL(B) PL(C) TC(E/B) SPL(E/C) MOTO(A)

Compétences requises

Rigueur, discrétion, sens du service public, du contact avec la population, sens du travail en équipe.

Bonnes connaissances des pouvoirs de police du Maire.

Capacité relationnelle et rédactionnelle.

Formation Continue Obligatoire à jour

Titulaire du permis A et B

Formation préalable à l'armement

Aptitude au port des armes de catégorie B et D

Maîtrise de l'outil informatique

Bonne condition physique recommandée (pratique du **Gestion Technique Professionnelle Interventions** obligatoire)

Condition d'exercice soumis à obligation réglementaire conformément au cadre d'emplois des agents de police municipale (agrément, assermentation, de port et transport des armes et de formation) ...

Les candidatures (lettre + CV) doivent être adressées à Monsieur le Maire – Direction des Ressources Humaines et déposées au bureau 221 au plus tard le : **30 octobre 2020**

Directeurs et chefs de service

(Pour diffusion et affichage)

Syndicats

La Directrice des Ressources Humaines

